Envoyé en préfecture le 06/08/2025
Reçu en préfecture le 06/08/2025
Publié le
ID : 038-263810137-20250805-2025_47_DA-CC

Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025_47_DA

Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Objet :

Contrat de de mise à disposition (Mme Bizet Camille) entre le CCAS de Vif et Profession Sport 38

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec Profession Sport 38 représentée par Mr LOSA Jean-Michel– Maison Départementale des sports – 7, rue de l'Industrie – 38320 EYBENS :

Un contrat de mise à disposition de l'intervenante Mme BIZET Camille, afin de fixer les modalités d'organisation pour des ateliers gym douce/prévention chutes au service gérontologie/maintien à domicile du CCAS de Vif.
L'intervenante Mme BIZET Camille, propose des ateliers et activités les lundis du 8 septembre au 22 décembre, sur une base de 144 heures pour 4 mois,
Le coût total de la prestation pour 4 mois s'élève à 7 304,40 € (sept mille trois cent quatre euros et quarante centimes d'euros) :

	Prix unitaire	***Quantité***	***Total***
Coût TTC	47,60 €	144 heures	6 854,40 €
Frais kilométrique	30 €	15 interventions	450,00 €
TOTAL TTC			**7 304,40 €**

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

Signé électroniquement par : Guy GENET
Date de signature : 06/08/2025
Qualité : Président du CCAS

MAIRIE DE VIF 38450
Le Président du CCAS
Guy GENET

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.